https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/mission-dinformation-et-devaluation-la-sante-paris-6-octobre-2022/
Mission d’information et d’évaluation, La santé à Paris, 6 octobre 2022
06/10/2022
La Mission d’information et d’évaluation (MIE) sur la santé à Paris a publié un rapport de 71 préconisations regroupées en 6 chapitres : le pilotage de la santé, la santé environnementale, l’accès aux soins, la santé et l’hôpital, la santé des publics spécifiques et les différents cadres de la santé.
S’agissant du pilotage de la santé, la Mission propose de renforcer la démocratie sanitaire notamment en substituant au Conseil de surveillance de l’AP-HP un conseil d’administration assurant une bonne représentation des élus de l’ensemble du territoire parisien, des personnels soignants et médicaux, ainsi que des usagers. Dans le même temps, elle invite à renforcer les partenariats (centres municipaux de santé et hôpitaux) entre l’AP-HP et la Ville de Paris afin de créer des postes de médecins partagés et co-financés.
En termes d’accès aux soins, la mission invite à développer l’accès aux soins de secteur 1, notamment en favorisant la participation de la Ville de Paris à la construction de sociétés coopératives d’intérêt collectif (SCIC) de santé, en soutenant les structures de santé de secteur 1 menacées de fermeture ou de reprise par un opérateur absent de ce secteur, mais aussi en soutenant les formes collectives de l’exercice médical dans chaque quartier : centres de santé, maisons de santé, cabinets libéraux afin de permettre aux médecins de rester au cœur de la ville.
S’agissant de la santé à l’hôpital, la mission invite à généraliser à l’ensemble des salariés de l’AP-HP une prime coût de la vie indexée sur leur salaire et à favoriser le recrutement des personnels soignants hospitaliers en réformant les urgences (création d’urgences spécifiques aux séniors dans chaque hôpital, création d’une maison médicale de garde disposant d’un service d’urgences, promotion du 112 comme numéro unique, accroissement du rôle des pharmacies dans les dispositifs de prévention, de conseil et de promotion de la santé).
S’agissant de la santé des publics spécifiques, la mission invite à améliorer la prise en charge médicale des femmes et des seniors. Pour les femmes, la mission souligne l’importance de créer des postes de gynécologues et de sages-femmes dans les centres municipaux de santé, à pérenniser et à valoriser les maisons des femmes ouvertes au sein de l’AP-HP, à reconnaître l’endométriose comme une affection de longue durée (ALD) ou encore à réaliser des campagnes de sensibilisation sur les droits des patientes et les violences gynécologiques.
Pour les séniors, la mission invite à garantir le niveau de l’offre de soins de longue durée au sein des hôpitaux de l’AP-HP, à développer des places d’accueil de jour afin de décharger les aidants, notamment pour les patients atteints de troubles cognitifs, ainsi que l’accès aux soins palliatifs pour les patients en fin de vie à Paris.
Enfin, la mission invite à améliorer la prise en charge de la santé mentale en mettant en place une veille au sein des conseils locaux de santé mentale (CLSM) afin d’identifier les besoins en termes de santé mentale, à généraliser la constitution d’équipes mobiles psycho-sociales dans tous les arrondissements en lien avec les bailleurs présents sur le territoire parisien, ainsi qu’à réfléchir à un plan d’action pour pallier les difficultés de recrutement dans les différents services hospitaliers parisiens (services psychiatriques et services d’urgences).